

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 6 juin 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - Mme REVEL - M. JULIEN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir Mme REVEL) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. PRIBETICH) - M. PIAN (pouvoir M. MAGLICA) - Mme ROY (pouvoir Mme DILLENSEGER) - Mme MARTIN-GENDRE (pouvoir Mme KOENDERS) - M. BERTHIER (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - M. FAVERJON (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme TROUWBORST) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir Mme TOMASELLI) - M. BARD (pouvoir M. BORDAT) - M. ROZOY (pouvoir Mme FERRIERE) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme ERSCHENS (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CAVIN (pouvoir Mme DESAUBLIAUX)

OBJET DE LA DELIBERATION

Stade Bourillot - Travaux de rénovation des vestiaires - Demandes de subventions

Monieur Décombard expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville accorde une importance toute particulière à la conservation de son patrimoine, et s'attache à maintenir en état ses équipements sportifs par la réalisation de travaux de rénovation.

Afin de procéder à la restauration des installations les plus anciennes, des crédits d'investissement ont été inscrits au budget de l'année 2016.

Dans ce cadre vont être entrepris des travaux de rénovation des vestiaires du stade Bourillot qui permettront la réhabilitation d'un ensemble de 246 m² datant de 1958, qui a fait l'objet d'une extension en 1998.

Ils concernent principalement :

- La réfection de l'ensemble des faux-plafonds;
- Le remplacement complet des éclairages et la mise aux normes électriques;

- La remise en peinture des murs, des boiseries et des parties métalliques;

Dans la partie la plus ancienne, seront également effectués:

- Le remplacement des blocs portes en bois;

- L'installation complète d'une VMC réglementaire;

- Le remplacement des fenêtres en acier simple vitrage par des fenêtres en aluminium double vitrage;

- La rénovation complète des blocs douches et des toilettes;

- La réfection des sols.

Le coût de l'opération s'élève à 150 000,00 € TTC.

La Ville est susceptible de recevoir, dans le cadre de ces travaux, des aides financières de l'État, de collectivités territoriales, ou de différents organismes qu'il convient de solliciter.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - m'autoriser à solliciter auprès de l'État, de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du Département de la Côte d'Or, ainsi que de tous organismes ou collectivités pouvant accorder leur concours financier, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées.

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ